



DE VIVE VOIX vol.2 no.11

28 octobre 2014

BREF SURVOL DU RAPPORT DEMERS

Par Daniel Desroches, professeur de philosophie et membre du comité vigilance du SEECLG

Le modèle québécois en éducation supérieure se porterait plutôt mal. On serait même porté à croire que ce modèle n'a jamais vraiment fait consensus... Ce constat vaudrait principalement pour le réseau collégial, mais n'épargnerait plus guère nos universités. Qu'en est-il réellement ? En ce domaine, il semble que bien des observateurs aient perdu tout sens de la mesure. Voyons ce qu'il en est de la formation générale selon le rapport Demers.

Depuis plusieurs années, des avis du Conseil supérieur de l'éducation portent sur le renouveau du réseau collégial. Certains de ces avis proposaient même de modifier le RREC (Règlement sur le régime des études collégiales). Mis sur pied à l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur de février 2013, le rapport Demers était attendu, car il porte sur l'offre de formation collégiale. Le présent texte aimerait, par ses remarques, intéresser les collègues au changement de culture que ce rapport se propose de mettre en œuvre. Ce changement de culture passerait notamment par un pouvoir décentralisé en direction des établissements, par une plus grande liberté de choix pour les étudiants et par un décloisonnement de la formation générale, bref par une mise en question de la culture commune au cœur du modèle québécois.

D'abord centré sur les besoins des régions et sur le problème de la diminution de la population étudiante, mais supposant des changements plus importants encore, le mandat du chantier sur l'offre de formation collégiale piloté par Guy Demers avait pour mandat (Rapport, p. 15) :

« [...] de produire un rapport faisant des recommandations sur le déploiement de l'offre de formation collégiale au Québec, la définition des créneaux régionaux de formation et l'optimisation de l'offre de formation continue en vue de favoriser : 1) l'accès à la formation collégiale partout au Québec; 2) une complémentarité de l'offre de formation dans les régions; et 3) la viabilité des programmes en région.»

Déposé en juin 2014 (mais rendu public par le gouvernement libéral que le 20 octobre dernier), le rapport final proposait des réflexions : 1) sur la complémentarité et la viabilité de l'offre de formation; 2) sur le décloisonnement des programmes d'études, sous les angles de la révision et du format des programmes ainsi que des arrimages avec le marché du travail; 3) sur l'optimisation de la formation continue, sous les angles de la gestion de l'offre et de la réponse aux besoins des étudiants; et 4) sur le financement de la transition dans un contexte de baisse de l'effectif collégial».

Dans le cadre de cette présentation, nous nous attarderons à la mise en cause de la formation générale, bien que le rapport porte surtout sur d'autres thèmes tels : la mobilité étudiante, la formation professionnelle et technique, la formation à distance, le rôle des acteurs régionaux pour l'offre de formation, le format des programmes, les arrimages avec les ordres secondaires, universitaires et le marché du travail, la reconnaissance des acquis et les attestations d'étude, la formation continue et le financement en contexte de décroissance des effectifs étudiants.

La conclusion du rapport en ce qui a trait à l'évolution de la formation générale s'intitule : «*Du courage et de l'audace : Relever les défis de l'adaptation aux réalités actuelles.*» Les prémisses implicites de ce titre évocateur sont les suivantes : la formation générale ne serait pas adaptée aux réalités actuelles, du courage sera nécessaire pour mettre en place les recommandations en contexte de résistance au changement et, enfin, ce ne sont pas les réalités qui pourront évoluer, mais ce sera à la formation générale de s'adapter à ce qu'on appelle ici les « nouvelles réalités ».

Selon les conclusions, qui font fi des nombreuses réformes qui ont modifié l'enseignement collégial, la formation générale n'aurait pas vraiment changé depuis la fondation des collèges, c'est-à-dire depuis cinquante ans. Repris ou simplement calqués sur le dernier avis du Conseil supérieur de l'éducation, voici maintenant les cinq grands principes qui, selon ce rapport, permettraient de faire évoluer la formation générale dans la bonne direction :

- La **formation générale** étant essentielle pour donner une culture générale et des compétences génériques aux collégiens, il s'agit de la maintenir sans affecter son niveau d'exigence actuelle ;
- Un **assouplissement de la structure** doit être projeté, car la culture commune qu'elle propose serait trop étroite. D'où les balises suivantes : le statut privilégié de la langue d'enseignement et l'idée selon laquelle la formation générale doit être complémentaire à la formation spécifique ;
- Il s'agira de favoriser davantage **l'autonomie institutionnelle**, car les établissements sont mieux placés pour arrimer la formation générale aux besoins du milieu, bref d'assouplir la structure ;
- Afin de favoriser le décloisonnement de la formation générale ou des disciplines, **l'autonomie pédagogique** des enseignants sera favorisée ou mise à contribution. Elle permettra notamment de convaincre les étudiants de la pertinence des apprentissages réalisés en formation générale ;
- Afin de respecter le droit des étudiants de choisir une partie significative de la composition de leur formation, il s'agira de favoriser **le libre choix des étudiants**. Cela rattacherait davantage la formation générale à l'enseignement supérieur tout en permettant à l'étudiant de donner un sens à sa formation.

En conclusion, le rapport Demers propose de diversifier l'offre de cours tout en décloisonnant la formation générale, il suggère d'accroître la marge de manœuvre laissée aux établissements et il veut octroyer la possibilité aux établissements postsecondaires, comme c'est le cas en Ontario, de délivrer leurs propres diplômes. Sans trop d'égard à la spécificité du modèle québécois, c'est à participer à ce changement de culture que nous sommes tous conviés.